Nationalité : Degey dénonce les surcoûts

C'est plus de travail pour l'administration

Depuis le 1er janvier dernier, le nouveau code de la nationalité belge durcit drastiquement les règles pour obtenir cette nationalité. De nouvelles preuves de l'intégration, notamment économique et sociale, sont demandées. Il revient à l'administration communale de monter le dossier et de réunir tous les documents. Un coût supplémentaire pour la commune qui ne perçoit pas un euro supplémentaire de la part du fédéral…

Devenir Belge n'est plus si facile. Le nouveau code de la nationalité, voté fin 2012 et entré en vigueur le 1er janvier 2013, a restreint les possibilités d'obtenir la nationalité belge. Ce code prévoit deux voies pour obtenir la nationalité via une déclaration. La naturalisation n'est quant à elle plus utilisée que pour des cas de mérites exceptionnels.

En 2012, ce ne sont pas moins de 365 dossiers relatifs à l'acquisition de la nationalité belge qui ont été traités par l'administration communale verviétoise. « *Dans 90 % des cas, le dossier aboutissait effectivement à une naturalisation*, confirme Maxime Degey, l'échevin de la Population et des Étrangers. *C'était un taux très élevé.* » L'entrée en vigueur du nouveau code de la nationalité belge durcit les conditions pour devenir Belge. Résultat : le taux de naturalisation devrait être amené à diminuer dans les prochains mois.

365 dossiers de naturalisation ont été introduits à Verviers en 2012

Pour les communes, ce nouveau code pourrait bien avoir des effets pervers : « *Il revient à l'administration communale de réunir toutes les preuves exigées par la loi*, confirme Maxime Degey. *L'administration, qui était avant une sorte de boîte aux lettres, est maintenant en première ligne pour vérifier les dossiers. C'est un travail qui demande pas mal de démarches et qui prend du temps.* » Et qui dit temps, dit argent. Un coût supplémentaire pour les communes qui ne reçoivent pas pour la cause une aide financière supplémentaire de la part du fédéral. Pourtant, pour rentrer un dossier en vue de devenir Belge, les étrangers doivent désormais verser 150 euros. Une somme importante qui n'est pas perçue par le pouvoir communal mais bien fédéral.

Aujourd'hui concrètement, un étranger qui souhaite devenir Belge sur base d'une résidence en Belgique longue durée, par exemple, doit démontrer son intégration sociale, économique et sa connaissance de l'une des trois langues nationales. « *Ce n'est pas toujours facile de vérifier l'intégration sociale*, constate l'échevin. *Les critères ne sont pas encore très clairs. Je ne remets pas en cause les principes du code, mais une administration peut avoir du mal à réunir les preuves d'une bonne intégration sociale ou économique.* » L'échevin plaide pour une évaluation à terme de ce nouveau code de la nationalité. ■

JEAN-PHILIPPE EMBRECHTS

L'administration communale passera davantage de temps pour vérifier les dossiers de naturalisation. ■ N.L.

CLASSEMENT

Les Marocains au top des naturalisations à Verviers

Ce sont les personnes originaires du Maroc qui ont déposé le plus de demandes (76) pour acquérir la nationalité belge auprès de l'administration communale de Verviers en 2012. Elles devancent les Turcs (51) et les Italiens (47). Les personnes ayant déposé leur dossier provenaient de 51 pays différents.

À côté de ça, 216 personnes sont devenues belges en 2012, pour 46 nationalités d'origines différentes. Si ce sont les Marocains qui trônent en tête de ce classement (avec 43 naturalisations), les Italiens devancent les Turcs sur le podium. 40 Italiens ont acquis la nationalité belge l'année dernière contre seulement 29 Turcs.

Environ 60 % des demandes ont donc reçu une réponse positive à Verviers. Très loin des 90 % avancés par l'échevin de l'État civil : « *En 2012, le nouveau code n'était pas encore d'application mais la justice et le parlement avaient déjà serré la vis. Si on remonte à 2011, on arrive à ces fameux 90 %* », explique Maxime Degey. ■